

# RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE L'ONG SOUTIEN AUX PRISONNIERS DE CÔTE D'IVOIRE



Vendredi le 13 mars 2017 la délégation l'ONG Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire ( SOPCI) dont le Président national M. Yohou Zahui Herman a effectué une mission dans les différentes prisons à savoir la maison d'arrêt et de correction de Sassandra et celle de Tabou dans l'optique d'une enquête relative à la condition de détention des détenus et celle du personnel pénitentiaire .

### **Ce rapport concerne la prison de Tabou.**

En effet, la prison est construite sur un bas fond et servait autrefois de magasins aux navigateurs. Avant l'indépendance. Elle est constituée de huit (8) dortoirs dont trois (03) assez grands. Ces dortoirs sont dépourvus d'aération et de toilettes. La lumière du jour est faible. Les murs sont complètement défraîchies, les portes sont rouillées et ne présentent plus de garantie de sécurité. La toiture est faite en fibrociments. Il est à noter que deux (02) dortoirs ont leurs toitures effondrées du fait de la pluie. Pendant la saison pluvieuse la prison est inondée d'eau. Les bureaux de l'administration sont dans un état de délabrement total et n'offrent aucune sécurité pour un bon fonctionnement du service.

Notre équipe a rencontré le personnel exerçant dans l'enceinte de la prison entre autre, les gardes pénitentiaires, l'infirmier et le commandant adjoint de la maison d'arrêt et de correction de Tabou.

### **Population carcérale**

Le nombre de détenus incarcérés à la maison d'arrêt et de correction de Tabou s'élevait, à la date du 24 au 26 Août 2018 à 159 détenus dont 02 prévenus Hommes et 101 condamnés dont 99 condamnés hommes, Femmes 02 condamnées, Mineurs 03 prévenus, inculpés 27 et chambre d'accusation 26. La prison était prévue pour 100 (cent) détenus. Les infractions les plus récurrentes sont le vol, le vol aggravé, les infractions à la législation des stupéfiants et l'abus de confiance.

Le tribunal de Tabou est rattaché à la cour d'appel de Daloa

### **Condition d'hébergement et de vêtement**

La prison d'arrêt et de correction de Tabou manque de literies, les détenus bénéficient des nattes octroyées par l'administration et les donateurs. Parfois d'autres détenus négocient le sol nu pour leur couchette. Il y a un énorme manque de vêtements affecté aux détenus.

## **Gestion des détenus**

Les détenus sont dans une oisiveté totale. Aucune activité de formation ou récréative n'est introduite dans l'établissement. Aucune mesure d'individualisation de la peine ou de préparation à la réinsertion sociale des détenues n'est mise en œuvre à la prison de Tabo

### **Statut des Détenus**

	<b>CONDAMNES</b>	<b>PREVENUS</b>	<b>CONTRAIGNABLES</b>
<b>HOMMES</b>	<b>99</b>	<b>02</b>	<b>00</b>
<b>FEMMES</b>	<b>02</b>	<b>00</b>	<b>00</b>
<b>ENFANTS</b>	<b>00</b>	<b>12</b>	<b>00</b>

### **Santé**

Il existe une infirmerie qui n'est pas dotée de médicaments et d'ambulance. Cependant le District sanitaire a mis à la disposition de l'établissement deux (02) infirmiers qui y interviennent à temps partiel ; deux fois par semaine.

### **Alimentation**

La population carcérale de la maison d'arrêt et de correction de Tabou bénéficient d'une alimentation saine selon l'information reçue par les pensionnaires de ladite prison à savoir le riz accompagné d'une sauce d'arachide, le manioc communément appelé le placali accompagné d'une de feuilles mélangés des poissons pilés et quelques fois le bouillie de maïs accompagné de haricots. Ces repas sont servis deux fois par jour c'est à dire matin et midi. La cuisine est bien entretenue par les prisonniers corvéables.

### **CONDITION DE SECURITE**

Les gardes pénitentiaires ne sont pas munies de matraques et d'armes à feu pour la surveillance, la prison ne dispose pas assez de mirador de surveillance où les agents doivent se positionner pour le service de garde.

### **Besoin des Personnels pénitentiaire et agents sanitaire**

Personnel n'est pas doté de matraques pour la surveillance

Manque d'appareil de communication

Problème crucial de logements

Problème véhicule de liaison entre la prison et le tribunal

Manque de médicaments de première nécessité

### **Recommandation**

Le personnel pénitentiaire demande à l'état l'amélioration de leur condition de travail à savoir

- Dotation en matraques
- Dotation en armes à feu
- Dotation en appareils de communication
- Dotation en véhicule d'ambulance
- Dotation en service d'éducation spécialisé (un agent éducateur)
- Dotation en formation socio professionnelle pour l'insertion et la réinsertion

### **Recommandation**

Les pensionnaires de la maison d'arrêt et de correction de Tabou ont formulé des vœux à savoir la :

- Dotation en literie
- Dotation en médicaments
- Réhabilitation entière du bâtiment
- Réduction de la peine préventive
- Protection

## **Situation carcérale des enfants de la maison d'arrêt et de correction de Dimbokro**

Un rayon de lumière pénètre l'air vicié par une ouverture de la taille d'un poing

. Il révèle des corps nus, en sueur, entassés côte à côte comme des sardines, couchés dans l'obscurité sur un sol en béton gras.

L'odeur d'urine et d'excréments venant d'un seau en plastique qui déborde – un unique seau pour une cellule contenant peut-être 20 personnes – prend à la gorge. La scène se déroule à la maison correctionnel de Dimbokro.

C'est l'une des huit prisons qu'un journaliste de l'AFP a visitées la semaine dernière pour évaluer l'état des établissements pénitentiaires du pays qui, selon des voix indépendantes, constituent un scandale national.

Le tableau est digne d'un Zola tropical: cellules surpeuplées et mal éclairées, dont les détenus ont dit souffrir de maladies, nourriture pourrie, blattes et punaises de lit, climat de violence...

« J'ai été pris avec deux paquets de marijuana. J'ai passé trois ans en détention provisoire – c'est comme vivre en enfer », a expliqué un détenu. « Le manque d'espace est tel que les gens doivent se relayer » pour s'allonger tour à tour, a déclaré l'un d'eux, qui, comme beaucoup d'autres, a demandé à ne pas être nommé par crainte de représailles des gardiens.

« Les couvertures et les tapis sont un luxe dans notre cellule. Même ce que nous mangeons sent mauvais », a dit un autre. « La violence entre les détenus pour la nourriture, l'eau et l'espace est courante », a déclaré un homme soutenu par des béquilles dans la prison, la quatre ville de ce pays d'Afrique de l'Ouest. « C'est une jungle, c'est la survie du plus fort. »

En 2017, la Commission des droits de l'homme de Côte d'Ivoire a qualifié d'« inhumains » la misère et le manque de programmes de réhabilitation ou d'éducation dans les prisons du pays.

Walter-Neba Chenwi, spécialiste de l'Etat de droit au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui a un projet d'amélioration des prisons ivoirienne, juge les conditions de détention « très inférieures aux normes internationales en matière de droits de l'Homme ».

« Nous traitons les personnes en détention comme si elles n'existaient pas », renchérit surveillant, un militant d'un groupe local de surveillance.

– Entassés –

« Sur les 4.525 détenus des prison ivoirienne, nous avons 2.659 personnes en trop par rapport à la capacité des établissements et contraintes de trouver une place dans des cellules surpeuplées », a déclaré Dennis Herman, directeur des ressources humaines du Service correctionnel de Sierra Leone.

La prison de Dimbokro, en pierre et construite en 1826 sous la domination coloniale britannique, peut en théorie accueillir 75 détenus. Mais ils sont environ 300, d'après son directeur.

Au pénitencier , destiné à 80 détenus mais abritant 300 personnes lui aussi, le gardien a déclaré qu'entre 15 et 20 personnes étaient entassées dans des cellules qui, selon la réglementation, devraient avoir un maximum de quatre occupants.

Les maladies et le manque d'accès aux soins sont monnaie courante, selon les agents pénitentiaires. À la prison, il n'y a qu'un seul agent de santé pour 300 détenus, dont beaucoup souffrent de maladies chroniques telles que la tuberculose, le sida et le paludisme.

« Certains détenus, anémiques, sont trop faibles pour marcher autour des blocs cellulaires. Ils se glissent dans des coins pour un peu de nourriture, d'eau et d'espace », raconte l'agent de santé.

Alors que la gale est une maladie de la peau répandue, les détenus ne peuvent rester propres: souvent, ils ne peuvent se doucher qu'une fois par semaine parce que l'eau est rationnée. Les détenus de Bo sont obligés de parcourir des kilomètres vers des ruisseaux pollués ou à des puits creusés à la main pour remplir des jerricans et les ramener à la prison. « Étant donné le risque d'évasion, nous affectons habituellement de nombreux gardiens pour escorter les détenus », a déclaré le gardien. Mais du coup, « les détenus sont stigmatisés par la population, qui les voit marcher dans la rue en tenue de prisonniers. »

Réformes –

Face à ce sombre tableau, les défenseurs des droits espèrent des améliorations. Le PNUD effectue des travaux de construction et de réhabilitation, principalement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, dans huit des 19 prisons du pays. Mais le Directeur pénitentiaire a expliqué à l'AFP qu'une aide était également nécessaire pour le système judiciaire, sous-financé et chroniquement engorgé.

Plus de 85% des détenus enfants ont entre 15 et 18 ans. De nombreux enfants sont détenus pour des délits mineurs et passent de longues périodes en prison en détention provisoire ou pendant leur procès, ce qui entraîne une congestion dans les établissements, a-t-il dit.

« La majorité des enfants sont en prison pour vagabondage, vol de téléphone, drogue ou pour de simples disputes », a déclaré le directeur.

« Nous essayons de décongestionner les installations en accélérant les procès. Une application pour les affaires en attente a été lancée à l'intention de tous les juges et magistrats afin d'encourager un procès et une conclusion rapides des dossiers ».

# **VISITE GENERALE DES PRISONS DE COTE D'IVOIRE**

## **INTRODUCTION (PRESENTATION)**

Du 20 au 30 août 2018, ONG SOPCI a visité les 34 maisons d'arrêt et de correction (MAC) de la Côte d'Ivoire. L'objectif est de faire l'état des lieux des prisons ivoiriennes afin de faire des propositions visant leur amélioration à l'Etat de Côte d'Ivoire et aux partenaires techniques et financiers.

Les équipes ont reçu généralement un bon accueil ce qui leur a permis de s'entretenir avec les différentes catégories de personnel pénitentiaire et pensionnaires des 34 MAC soient environ 340 personnes. Elles ont constaté que, malgré les efforts de l'Etat pour maintenir leur fonctionnement à travers des réhabilitations et surtout l'augmentation des budgets d'alimentation et d'hygiène, la quasi majorité des lieux de détention sont inadaptés, peu équipés, surpeuplés et vétustes. Le personnel n'est motivé et ni recyclé. Les droits et la dignité des pensionnaires sont passablement respectés. Ce qui est loin de respecter l'ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus plus connu aujourd'hui sous le nom de « règles Mandela ».

A l'analyse, la question pénale est à adresser dans un cadre systémique d'une nouvelle approche de la justice pénale. La rhétorique de la pauvreté et du manque de moyens financiers ne saurait s'opposer à un défaut de réflexion inclusive sur ce sujet par les différents acteurs de la société : gouvernant, secteur privé et société civile. La question carcérale ne peut relever uniquement de la responsabilité régaliennne de l'Etat avec en face les acteurs humanitaires et/ou de droits de l'homme mais devrait plutôt être inscrite dans une vision de société et dans ce qui constitue l'essence de l'homme, sa dignité.

Cette démarche de l'ONG SOPCI qui débute cette année par un état des lieux, vise à aboutir à des propositions devant permettre une synergie d'action de l'Etat et des autres composantes de la société afin de faire des évaluations régulières, des propositions et des ré-médiations nécessaires dans le cadre d'un dialogue constructif.



## DEVELOPPEMENT

### A- 1 Lieu de détention, de correction et d'observation

Tableau n°1 : les établissements pénitentiaires par type et par ressort de cour d'appel

Etablissements pénitentiaires	Cours d'appels		
	Abidjan	Bouaké	Daloa
Camp Pénal		Bouaké	
Maison d'Arrêt et de Correction	Abidjan	Bongouanou	Soubré
	Abengourou	Dimbokro	Bouaflé
	Agboville	Mc de Dimbokro	Daloa
	Adzopé	Katiola	Gagnoa
	Grand-Bassam	M'Bahiakro	Issia
	Dabou	Toumodi	Sassandra
	Tiassalé	Korhogo	Séguéla
	Bondoukou	Boundiali	Tabou
	Abidjan	Bouaké	Divo
	Bouna	Odienné	Oumé
			Lakota
			Danané
			Man
			Touba
Maison de correction		Dimbokro	
Centre d'Observation de Mineurs (Com)	Abidjan	Bouaké	Man
Ferme pénitentiaire		Dimbokro (Saliakro)	
Centre de rééducation pour Mineurs	Dabou		

Source : Ministère de la Justice et des droits de l'Homme, statistiques de l'année judiciaire 2016-2017, page 27

**Tableau n°2: Architecture, capacités d'accueil des établissements pénitentiaires de la Côte d'Ivoire**

Etablissements	Année de construction	Bâtiments des détenus						Bâtiments administratifs et spécialisés				Espace de sport	Capacité d'accueil
		Prévenus			Condamnés			Adm	Infi	maga sin stock	Salles spé		
		H	F	M	H	F	M						
<b>Abengourou</b>	<b>Vers 1965</b>				*	*	*	x	x	x	x		<b>121/ 145</b>
<b>Abidjan</b>	<b>1980</b>	X	x	x	X	x	x	x	x	x	x	x	<b>1500/ 3246</b>
<b>Aboisso</b>	<b>1938</b>				*	*	*	x	x	x			<b>150</b>
<b>Adzopé</b>					*	*	*	x	x	x	x		<b>73</b>
<b>Agboville</b>					*	*	*	x	x	x	x		<b>120</b>
<b>Bondoukou</b>	<b>1970</b>												<b>55</b>
<b>Bongouanou</b>													<b>161</b>
<b>Bouaflé</b>					X	x		x	x	x			<b>101</b>
<b>Bouaké</b>	<b>1964</b>												<b>134</b>
<b>Bouaké CP</b>	<b>1960</b>												
<b>Bouna</b>	<b>1968</b>												<b>125</b>
<b>Boundiali</b>	<b>1980</b>												<b>100</b>
<b>Dabou</b>	<b>1974/ 1963</b>				X	x	x	x	x	x			<b>270</b>
<b>Daloa</b>	<b>1919</b>				X	x	x	x	x*	x	x	x	<b>166</b>
<b>Danané</b>													<b>166</b>
<b>Dimbokro</b>													<b>267</b>
<b>Dimbokro mc</b>													
<b>Divo</b>													<b>141</b>
<b>Gagnoa</b>	<b>1970</b>												<b>108</b>
<b>Gd-Bassam</b>													<b>163</b>

<b>Katiola</b>													<b>136</b>
<b>Korhogo</b>													<b>83</b>
<b>Lakota</b>													<b>121</b>
<b>Man</b>													<b>250</b>
<b>M'Bahiakro</b>													<b>50</b>
<b>Odienné</b>													<b>125</b>
<b>Oumé</b>	<b>1983</b>												<b>68</b>
<b>Sassandra</b>	<b>AI</b>				<b>X</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>			<b>83</b>
<b>Séguéla</b>	<b>1932</b>				<b>X</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>			<b>83</b>
<b>Soubré</b>	<b>1968</b>												<b>85</b>
<b>Tabou</b>	<b>1936</b>												<b>54</b>
<b>Tiassalé</b>	<b>1969</b>				<b>X</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>			<b>83</b>
<b>Touba</b>	<b>1936</b>												<b>117</b>
<b>Toumodi</b>	<b>1970</b>												<b>102</b>
<b>Total</b>													<b>6989</b>

Source : ONG SOPCI

\* Prévenus et condamnés ensemble

### *A-1-1 Présentation générale*

Les Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de Côte d'Ivoire appartiennent à deux ères de construction : avant et après l'indépendance<sup>1</sup>. Les régisseurs n'ont pas tous connaissance de leur date de construction ou d'érection en MAC. Très peu d'entre elles, à l'exemple de la MAC d'Abidjan, présente une architecture respectant les normes d'une prison. Elles cumulent une capacité d'accueil de 6989 détenus. Certaines ne sont pas clôturées, comme c'est le cas de Bouaflé, Danané, Aboisso... ou ont une clôture défectueuse (Bondoukou). Excentrés à l'époque de leur construction ou de leur érection en MAC, elles sont pour la plupart rejointes par la ville. Celle d'Aboisso (Bouna, Man, Oumé, Abengourou, Adzopé, Agboville...) par exemple est en plein centre-ville mitoyenne à des domiciles privés, à des banques et magasins.

Les bâtiments des prisons datant de l'époque coloniale, ont été pour la plupart, construits avec des briques de terre. N'étant pas destinés à être des MAC au départ, ils ont connu plusieurs aménagements afin de disposer de bâtiments et espaces spécialisés. Ceux de la deuxième génération, l'ont été avec des briques de ciment.

Certains bâtiments présentent des murs fissurés Sassandra, Séguéla, Bongouanou, Toumodi, Aboisso, Grand-Bassam, Oumé, ... A l'exception de la MAC d'Abidjan, les constructions sont de type maison basse. Tous les toits sont en tôle nombre d'entre eux sont défectueux (Daloa, Grand-Bassam, Oumé,..)

Les bâtiments sont équipés en électricité mais les fils électriques sont souvent mal protégés. Les MAC disposent d'eau potable à partir de la société nationale de distribution d'eau courante (SODECI) et parfois de château d'eau, propre à l'établissement tels qu'à Daloa, et de citernes de réserve d'eau (Bongouanou,..). Cependant, les problèmes d'approvisionnement en eau potable sont récurrents dans plusieurs MAC tels que Bongouanou, Sassandra, Divo, Oumé, Danané,... De même, les points d'eau ne sont pas toujours suffisants dans les cours des MAC. Il existe parfois un seul point d'eau dans la cour de la MAC (Bouaflé, Tabou - chez les hommes)... Les conduits d'eau potable et les canalisations d'évacuation des eaux usées sont parfois défectueux, surtout dans les prisons qui datent d'avant l'indépendance. Ce qui entraîne d'une part des pertes d'eau et d'autre part, une mauvaise évacuation des eaux usées entretenant ainsi des nids de moustiques.

L'apport de certaines ONG telles que le CICR et Prisonnier Sans Frontière (PRSF) a permis respectivement l'équipement des cuisines et la séparation des mineurs des majeurs dans plusieurs prisons, Bassam, Daloa, Agboville, Dabou,...

Après la crise post-électorale de 2011 qui a entraîné la casse de plusieurs prisons, l'évasion de plusieurs détenus et le vol d'équipements, des réhabilitations et des rééquipements ont été exécutés. Ils ont concerné essentiellement la peinture, la réfection de certaines toitures, le renforcement des portes de sécurité. Les équipements restent limités à l'administration : ordinateurs, imprimantes, uniformes des gardes pénitentiaires mais ils sont insuffisants aux dires de leurs usagers.

### *A-1-2- Les bâtiments et espaces spécialisés*

Les bâtiments et espaces spécialisés sont répartis principalement en deux quartiers : l'un consacré à l'administration et aux services spécialisés et l'autre aux détenus.

Les bâtiments administratifs, qui abritent le bureau du régisseur et de ses collaborateurs ont bien souvent bénéficié d'aménagements et paraissent plus récents que ceux des détenus. On y trouve dans cet espace, les services spécialisés tels que l'infirmerie, le bureau des travailleurs sociaux, les magasins de stockage de vivres frais et non frais, parfois des salles ou ateliers de formation à Agboville, Adzopé, Abidjan,...

L'accès au quartier des détenus hommes passe, en général, par une double porte de sécurité. Les femmes sont systématiquement séparées des hommes. Les mineurs ne sont pas toujours séparés des adultes comme c'est le cas à la MAC de Bouaflé, Séguéla, M'bahiakro, Odienné, ... Dans aucune prison, les filles mineures ne sont séparées des femmes. Il y a dans les sous-quartiers, des parties communes : les apatams servant d'espace de rassemblement dans la cour, les toilettes extérieures, un terrain de sport tel qu'à Daloa, Abidjan, Dimbokro, Toumodi... et la cour.

Les dortoirs constitués de salles, qui varient entre 20 et 50m<sup>2</sup>. Ils accueillent les catégories suivantes de détenus : les prévenus, les condamnés parfois les mineurs quand ils ne sont pas séparés des adultes comme à Bouaflé, ... Il n'existe pas de cellule individuelle, sauf pour les cas d'isolement (maladie et punition). Certaines MAC telle que celle de Korhogo, Tiassalé n'ont pas de cellule d'isolement de sorte que même malade, certains détenus restent en contact avec leurs co-détenus, ce qui favorise la propagation des maladies. Les dortoirs n'ont pas de plafond. Pendant la saison sèche, il y fait particulièrement chaud. Certains toits ne sont plus étanches de sorte qu'en cas de pluie, il est impossible pour les pensionnaires de se coucher (Daloa bâtiment (FAO)), Korhogo, Tabou, ... Bien que des toilettes et WC soient disponibles dans les cours des MAC et dans les dortoirs, les dortoirs de certaines MAC n'en sont pas pourvus tel qu'à la MAC de Grand-Bassam. Les détenus dans ces conditions, doivent avoir sur eux des sachets pour les utiliser en cas de besoin. Tous les WC et toilettes ne protègent pas l'intimité des pensionnaires car ils sont ouverts et n'ont pas de porte, tout comme certains regards laissant ainsi s'échapper des odeurs nauséabondes.

Des apatams existent quand l'espace le permet. Ils servent très souvent de lieu de culte, d'information, de formation ou d'animation en absence de salles spécialisées.

Peu de MAC ont des terrains de sport, de surcroît équipés<sup>2</sup>. Aucune d'entre elles ne dispose d'un personnel spécialisé et d'une offre de programme de sport afin de permettre aux détenus de se dégourdir et d'éviter les maladies liées à l'immobilisme. Les espaces étant restreints, les cours servent souvent d'espace de sport. A Agboville, c'est dans la cour grande d'environ 50 m<sup>2</sup> que les tournois de football sont organisés. A Bouaflé, le macadam de la cour qui sert d'espace de sport est dégradé, détruisant régulièrement les ballons et exposant les joueurs à des blessures. Les bâtiments de femmes n'ont pas d'espace de sport.

Les bâtiments catégoriels de femmes, d'hommes et de mineurs n'ont pas d'équipements particuliers propres à leur spécificité. Il n'y a pas également aucun aménagement spécifique pour les handicapés.

La plupart des MAC ne possède de bâtiment abritant une cuisine moderne. La cuisine se fait le plus souvent sous un hangar, parfois à l'extérieur du quartier des détenus : Agboville, Bouaflé, Dabou, Tiassalé, Bouna,...A Bouaflé et à Tiassalé la cuisine est située à l'entrée de la prison, en face de l'administration. Une inattention peut entraîner une évasion, ce d'autant plus qu'il n'existe pas de clôture ou de portail. Chez les femmes, la cuisine n'est pas placée dans un endroit spécifiquement aménagé. La principale source d'énergie pour la cuisson quotidienne des aliments est le bois de chauffe, source de nuisance (fumée, odeur) dans ces espaces restreints.

## **A-2 Analyse et recommandation**

### *A-2-1 Analyse*

Les bâtiments de plusieurs MAC sont vétustes. Ils sont dégradés avec des murs parfois fissurés, des portes rouillées. Les installations électriques, les plomberies, l'assainissement, les canalisations, la tuyauterie sont aujourd'hui défectueux par manque d'entretiens provoquant . Le fait de laisser ouvert les WC aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur dans les dortoirs tout comme certains caniveaux ne garantit pas l'hygiène ce qui est contraire à l'article 145 du décret de 1969 qui dispose que « *Les locaux de détention et en particulier les dortoirs doivent répondre aux exigences de l'hygiène, ...* ». La surexploitation des toilettes, du fait de la surpopulation, accélère leur dégradation. Le manque de produits d'entretien est également à souligner.

La plupart des établissements pénitentiaires, malgré les aménagements et réhabilitations survenus à la suite de la crise post- électorale, ne répondent pas aux standards internationaux. Ils ne tiennent pas compte des spécificités des différentes catégories de prisonniers : femmes, hommes, mineurs, handicapés. L'absence ou l'insuffisance de terrain de sport, de salles spécialisées de formations, de cuisines appropriées et d'équipements ne permettent pas de garantir la dignité des détenus. Dans leur conception et leur fonctionnement, les MAC répondent plus à une logique de punition, de mauvais traitements que d'éducation, de resocialisation et de respect de la dignité humaine conformément aux règles Mandela et à l'article 10 du PIDCP qui stipule : « *Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec respect de la dignité humaine* » ainsi que l'article 7 alinéa 3 de la Constitution ivoirienne « *Toute personne arrêtée ou détenue a droit à un traitement humain qui préserve sa dignité. Elle doit être informée immédiatement des motifs de son arrestation ou de sa détention et de ses droits, dans la langue qui lui est compréhensible* ».

Du point de vue infrastructures, on a du mal à percevoir la vision ou le projet de société à laquelle se rattachent les MAC ivoiriennes. Elles semblent prolonger la logique coloniale qui a introduit la prison dans la perspective d'abord de casser les résistants à la mise en œuvre de la politique coloniale et, par la suite, soustraire les personnes jugées dangereuses à la paix et à l'ordre social.

Plusieurs MAC faute de mirador ou de système de vidéo surveillance, ne peuvent assurer une surveillance efficace des détenus ce qui maintient les gardes pénitentiaires dans une

vigilance extrême. Cette situation de stress maintient ces derniers sur la défensive avec les risques fréquents d'usage de la force pour maintenir l'ordre.

L'utilisation du bois de chauffe pour la cuisine contribue à la destruction de la forêt et s'éloigne des objectifs de développement durable.

#### *A-2-2 Recommandations*

L'ONG SOPCI fait les recommandations suivantes :

##### *A court et moyen terme*

- *réaliser des travaux de maintenance, d'entretiens et d'équipement à l'effet d'améliorer les conditions de détention ;*
- *équiper les lieux de détention en mirador et en vidéo surveillance afin d'assurer une surveillance plus efficace ;*

##### *A long terme*

- *construire de nouvelles prisons répondant aux normes internationales et garantissant les droits des détenus<sup>3</sup>:l'annonce du ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques de la construction de 10 nouvelles prisons<sup>4</sup>, doit pouvoir entrer dans sa phase opérationnelle avec l'exploitation du volet justice du C2D ;*
- *voir avec les communes et les conseils départementaux la possibilité de dégager des espaces plus grands pouvant accueillir les établissements pénitentiaires et des activités de resocialisation. (champs pénaux, terrains de sport, ateliers ...)*
- *impliquer la société civile, le secteur privé, les partenaires techniques dans le processus de réalisation des nouvelles prisons.*